



Trois décennies de transition démocratique en Afrique : quels dividendes pour les citoyens ?

Rapport du Dialogue régional de Cotonou, 10-12 novembre 2017





Trois décennies de transition démocratique en Afrique : quels dividendes pour les citoyens ?

Rapport du Dialogue régional de Cotonou, 10-12 novembre 2017

Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale

© 2018 Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale

Les publications d'IDEA International sont indépendantes de tout intérêt national ou politique. Les points de vue exprimés dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement les opinions d'IDEA International, de son conseil d'administration ou des membres du conseil.



La version électronique de la présente publication est disponible sous Creative Commons Licence (CCL) – Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0 Licence. Vous pouvez librement partager cette publication ou en faire des travaux dérivés uniquement à des fins non commerciales, et à condition d'en avoir correctement nommé les sources et de les diffuser sous une licence identique à celle-ci. Pour de plus amples informations sur cette licence, veuillez consulter : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/>.

IDEA International
Strömsborg
SE-103 34 Stockholm
Suède
Téléphone : +46 8 698 37 00
Courriel : info@idea.int
Site Internet : <http://www.idea.int>

Graphisme : IDEA International
Illustration de la couverture : International IDEA

Créé avec Booktype: <https://www.booktype.pro>

Table des matières



Introduction	5
Session d'ouverture	8
Panel 1. Réconcilier la démocratie procédurale/formelle et la substantielle/réelle	11
Panel 2. Droits socio-économiques et culturels dans le processus de démocratisation	14
Panel 3. Accès aux services publics et fourniture des services publics	17
Panel 4. Inclusion, gestion de la diversité et équité	21
Panel 5. Capacités de l'état, politiques publiques et dividendes démocratiques	24
Panel 6. Les dividendes démocratiques dans les environnements fragiles et vulnérables	26
Panel 7 : Le rôle du secteur privé dans la création d'une démocratie en faveur des citoyens	29
Évènement parallèle 1 : Discussion avec les organes de l'UA sur le partenariat IDEA International/UA	32
Évènement parallèle 2 : Lancement de la publication The Global State of Democracy	34
Session de clôture	36
Programme de la conférence	37
À propos d'IDEA International	42

Introduction



Du 10 au 12 novembre 2017, s'est tenu à Cotonou au Bénin un « dialogue politique régional » ayant pour thème : « *Trois décennies de transition démocratique en Afrique : quels dividendes pour les citoyens ?* » organisé par le programme régional Afrique et Asie de l'Ouest de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (AWA/IDEA International), en partenariat avec l'Association béninoise de droit constitutionnel (ABDC) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et avec le soutien de l'Ambassade royale de Norvège à Addis-Abeba.

Ce dialogue, premier en son genre en Afrique, a été un forum au sein duquel représentants de l'Union africaine (UA), des communautés économiques régionales, des réseaux africains d'organes de gestion des élections, de cours et juridictions constitutionnelles africaines, mais aussi des universitaires, experts et membres d'organisations de la société civile, ont porté leur attention sur les avancées et limites de trente années de construction démocratique, à partir notamment du point de vue des populations.

Cet état des lieux critique avait ainsi pour objectifs de mettre en débat l'héritage du processus démocratique, d'identifier ses gains (dividendes) et de mettre en exergue ses goulots d'étranglement (déficits) qu'ils soient internes ou externes.

Différentes problématiques ont été abordées :

- L'articulation entre les institutions formelles de la démocratie (démocratie procédurale) et les valeurs et pratiques qui la fonde et la légitime (démocratie substantielle) ;
- L'effectivité et la justiciabilité des droits socioéconomiques et culturels, ainsi que les performances des États dans l'accès et la fourniture de services publics en tant qu'exigences démocratiques ;
- Les capacités organisationnelles et infrastructurelles des états dans la conception et la conduite de politiques publiques tournées vers l'amélioration continue des conditions de vie de leurs ressortissants ;
- La gestion de la diversité et de l'équité au service d'une démocratie inclusive ;
- La capacité des états africains fragiles à prendre en charge la sécurité de leurs territoires et de leurs populations ;
- Le rôle du secteur privé dans la création d'une démocratie en faveur des citoyens africains.

Quelques enjeux décisifs et transversaux à toutes les sessions sont ressortis. Il s'agit tout d'abord de la nécessaire connexion entre démocratie institutionnelle et dividendes démocratiques. En effet, au-delà des progrès engrangés en termes de mise en place d'institutions démocratiques depuis les trois dernières décennies, les états peinent encore à créer des interactions positives entre démocratie et développement, à réduire drastiquement la pauvreté et à lutter efficacement contre les inégalités et l'iniquité. Les participants ont ainsi pris en compte l'environnement international volatile ainsi que les opportunités et contraintes de la mondialisation dans laquelle l'Afrique est partie prenante.

Ensuite, les panélistes se sont appesantis sur un point fondamental, à savoir l'éducation à la culture démocratique et à la citoyenneté des populations pour transformer celles-ci en citoyens capables d'exiger une action publique performante, de soumettre les élus et dirigeants à une obligation de résultats et à une éthique de la gouvernance, de les contrôler et de les sanctionner. Seule l'éducation renferme la force motrice qui peut générer ce « pouvoir transformationnel » durable en Afrique. Mme Fatima Karadja, membre du panel MAEP, a eu une heureuse formule : « le citoyen doit être formé, éduqué, instruit, éveillé, conscientisé, car c'est là, la seule voie pour consolider nos démocraties ».

Enfin entre le haut et le bas, le local doit retrouver sa place et sa dignité. Une démocratie forte, ont souligné les intervenants, doit aller de pair avec des politiques de décentralisation efficaces et efficientes, gages d'une plus grande équité régionale, d'un développement des territoires et des cultures et *in fine* d'une meilleure intégration à l'état-nation.

La réalisation de tous ces défis passe, pour les sociétés africaines confrontées au défi de la transition démographique, par la nécessaire invention d'un nouveau projet collectif, de nouvelles narrations nationales et régionales, la construction un nouvel imaginaire politique capable de tirer les leçons de trente ans de transitions démocratiques.

Principales recommandations

Trois principales recommandations ont été formulées au terme des travaux :

1. Au programme régional Afrique et Asie de l'Ouest de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (AWA/IDEA International) et à ses partenaires :

- poursuivre la réflexion et le plaidoyer pour le respect des droits économiques, sociaux et culturels des citoyens en même temps que leur action en faveur du renforcement des institutions démocratiques (en particulier les organes de gestion des élections, les juridictions constitutionnelles, les parlements, les partis politiques, etc.) ;
- prévoir des programmes de renforcement de la dimension citoyenne et sociétale de la gouvernance démocratique ;
- Envisager comme thèmes à explorer lors de prochaines rencontres thématiques celui du rapport entre secteur privé et création de dividendes démocratiques dans les pays africains ; celui de l'autonomisation des femmes dans la création de dividendes démocratiques ; celui de la décentralisation comme principal vecteur de la garantie et du respect des droits économiques, sociaux et culturels des citoyens des pays africains.

2. Aux communautés économiques régionales :

- Intégrer dans les instruments régionaux de promotion de la gouvernance démocratique la nécessité pour leurs États Membres de respecter et mettre en œuvre les droits économiques, sociaux et culturels des citoyens.



3. Au département des Affaires Politiques de la Commission de l'Union africaine et à l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) :

- Renforcer leurs actions de plaidoyer et d'accompagnement en faveur du respect des droits économiques, sociaux et culturels des citoyens des pays africains – y compris à travers la dissémination, la popularisation et l'accompagnement de la mise en œuvre des instruments juridiques existants – en particulier la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption (2004) ; la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (2007) ; la Charte africaine sur les principes et valeurs du service public et de l'administration (2011) ; la Charte africaine sur les valeurs et principes de la décentralisation, la gouvernance locale et le développement local (2014).

Ce rapport synthétise les grandes lignes des réflexions présentées au cours des discussions générales enrichies par les différentes interventions.

Session d'ouverture



La session d'ouverture a été présidée par S.E. Me Robert Dossou, ancien ministre, ancien président de la Cour constitutionnelle du Bénin avec des allocutions du Pr Frédéric Joël Aïvo, doyen de la Faculté de Droit et de Sciences Politiques, Université d'Abomey-Calavi, président de l'ABDC, Bénin ; de l'ambassadeur Dr Boubacar Issa Abdourahmane, représentant de l'OIF auprès de l'UA et la CEA ; du Dr Khabele Matlosa, directeur des affaires politiques, Commission de l'UA ; du Pr Adebayo Olukoshi, directeur régional, AWA/IDEA International ; de S.E. Emmanuel Tiando, président de la CENA, Bénin (représenté par la vice-présidente, Mme Geneviève Boko Nadjjo) ; et de S.E. Pr Théodore Holo, président de la Cour constitutionnelle, Bénin.

Dans le message de bonne volonté, l'ambassadeur Kwesi Quartey, vice-président de la Commission de l'UA, a salué l'organisation de cette rencontre par IDEA International – institution intergouvernementale qui œuvre pour la promotion de la démocratie durable dans le monde – car elle intervient dans un moment d'*aggiornamento* de l'Agenda politique du cadre continental. Ce dernier résulte de la prise de conscience que l'approche sécuritaire ne peut pas à elle seule régler les vulnérabilités auxquelles sont confrontés les pays africains et qu'il faut nécessairement répondre aux demandes réelles et légitimes des citoyens dans les pays africains pour réaliser le projet prioritaire de l'Agenda 2063 visant à faire taire les armes en Afrique au plus tard en 2020 et à réaliser la vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale ». L'ambassadeur Quartey a invité les participants de qualité à la rencontre à avoir une discussion libre et proactive afin de nourrir les réflexions de l'UA à ce sujet, dans un contexte de menaces multidimensionnelles pour les pays du continent et de montée en force de l'unilatéralisme qui frappe surtout nos jeunes.

Dans les autres allocutions de bienvenue, les différents intervenants notamment ont rappelé la haute portée symbolique de cette rencontre tenue dans la capitale du Bénin, pays qui a initié sur le continent le tournant des conférences nationales souveraines ayant sonné le glas des régimes autoritaires et des partis uniques en Afrique. Mieux encore, le Bénin offre l'exemple remarquable d'une démocratisation non seulement aboutie mais consolidée bien que les demandes citoyennes en matière de respect de leurs droits socioéconomiques et culturels restent fortes. Les intervenants en ont voulu pour preuve ses nombreuses alternances paisibles, la robustesse de certaines de ces institutions (notamment sa cour constitutionnelle et sa commission électorale nationale autonome), le niveau appréciable des libertés politiques qui y prévaut qui vont de pair avec la montée de revendications sociales. Ils ont tous souhaité que les promesses de cette démocratisation institutionnelle avérée se traduise concrètement pour les citoyens et que ce processus inspire les autres pays africains.



Comme l'a souligné le président de l'ABDC, ce dialogue politique est l'occasion de réaliser le bilan critique – sans concession mais sans autoflagellation – de la démocratisation. L'occasion est ainsi donnée de jeter un regard prospectif, objectif, critique sur ce que a été fait ces trente dernières années. De ce point de vue, le pluralisme dans la composition des participants venus d'horizons différents (universitaires, activistes, mais aussi décideurs d'hier et gouvernants actuels) est apparu comme gage de débats vifs, contradictoires et ancrées dans l'historicité propre de l'évolution démocratique africaine. Après avoir rappelé les échecs cumulés de l'état postcolonial jusqu'à la fin des années 1980, échecs qui ont été à la source des fortes mobilisations internes pour la démocratie, le professeur Aïvo considère qu'il s'agit de demander aujourd'hui à l'élite politique africaine ce qu'elle a fait depuis ces trois décennies pour réaliser les aspirations des populations à vivre dans la dignité et la liberté, c'est-à-dire à rendre effective l'indépendance du continent.

À sa suite, l'ambassadeur Boubacar Issa Abdourahmane a regretté la modestie des dividendes de la démocratisation, qui finalement, n'auront été que fort peu perceptibles au plan social et économique pour les citoyens dans la majorité des pays africains.

Dr Khabele Matlosa a rappelé qu'à l'heure du bilan, il faut identifier aussi bien les dividendes que les déficits. Or les défis sont encore nombreux et ont pour noms entre autres, défaut d'inclusion des femmes et des jeunes (le taux de participation politique des femmes stagne à 6 % à l'échelle du continent), la corruption, la panne totale dans la fourniture de services publics de base aux citoyens des pays africains qui conduisent leurs citoyens à choisir des alternatives représentant des menaces pour le processus de démocratisation institutionnelle et pour le développement. Dr Matlosa a rappelé la vision panafricaine de l'Agenda 2063 de l'UA d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale ». Il a fait observer que pour la réalisation de cet objectif au centre duquel se trouvent les droits sociaux, économiques et culturels des citoyens des pays africains, le département qu'il dirige et l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) ont engagé une réflexion visant à la formalisation d'un programme de travail. Dr Matlosa a noté que la mise en œuvre rapide de ce programme de travail contribuera également à l'articulation entre l'AGA et l'Architecture de paix et sécurité (APSA) de l'UA dans le cadre de la diplomatie préventive structurelle, car paix/sécurité et respects des droits socioéconomiques et culturels des citoyens sont deux faces de la même pièce, comme souligne la Déclaration solennelle sur les 50 ans de l'UA/OUA. L'un ne peut aller sans l'autre et l'un conditionne l'autre. Il a conclu que certains dilemmes doivent être surmontés tels les contradictions entre offre/demande démocratiques ; démocratie formelles/démocratie substantielle ; démocratie libérale/démocratie « développementaliste ».

Dans cette perspective, Pr Adebayo Olukoshi, directeur régional d'AWA/IDEA International, a proposé aux participants un agenda d'actions futures stimulant consistant à porter les efforts pour la démocratisation à un palier supérieur. Notant que si les acquis sont aujourd'hui nombreux et substantiels, il a observé qu'il est impératif pour les consolider de s'atteler à résoudre les questions liées à la pauvreté, aux inégalités diverses, aux effets pervers de l'aide, aux trafics et à l'insécurité. Mais au-delà de ces aspects matériels, il est aussi décisif de travailler sur nos propres représentations en reconstruisant notre fierté et notre dignité à travers des valeurs partagées.

Me Robert Dossou et le professeur Holo ont, dans leurs allocutions respectives, rappelé le long et vibrant chemin parcouru depuis trente ans : alternances, constitutionnalisation des droits humains, mise en place d'organes et d'institutions de contrôle indépendants, en somme la marche résolue vers un véritable état de droit, quoique difficile, ne s'est pas arrêtée. Les années 1990 avaient permis aux Africains de réaliser qu'il était enfin possible de désigner et révoquer leurs gouvernants. Cette révolution des mœurs politiques se poursuit encore. Maître Robert Dossou a insisté dans son allocution d'ouverture sur la dimension économique

de la démocratisation. Parmi les bénéfices qu'il met à l'actif de la démocratisation, le renforcement du statut du citoyen qui passe de « sujet indigne » à citoyen à part entière.

Panel 1. Réconcilier la démocratie procédurale/formelle et la substantielle/réelle



La thématique du Panel 1 invitait à réfléchir et à dépasser une antinomie artificielle, celle qui consiste à opposer la forme et le fond de la démocratie. Il est vrai que contrairement aux aspirations profondes des populations contestant l'ordre autoritaire partout sur le continent dans les années 1990, les panélistes ont pu se demander : « si l'on n'a pas vendu une perception tronquée de la démocratie aux Africains en privilégiant les droits politiques, civiques au détriment des droits socio-économiques et culturels ». Si tel est le cas, par quelles réadaptations, quels contournements et évidements successifs, s'y est-on pris pour qu'aujourd'hui la démocratie ne soit plus qu'une case vide ? Quelle a été le rôle des élites politiques, intellectuelles, économiques, sans oublier les médias ? Comment revigorer la gouvernance démocratique de sorte à la rendre performante dans la fourniture de services publics (santé, éducation, accès à l'eau, à l'emploi, à un logement décent dans un environnement sain, etc.) ? C'est à ces questions que ce premier panel a essayé de répondre.

Le panel a été modéré par S.E. Thoko Didiza, présidente des Femmes parlementaires du Commonwealth, région Afrique avec comme conférencier principal, Me Akere Muna, président de l'ICCAC. Il avait comme intervenants, l'Hon. Aissata Daffé, députée, Assemblée nationale de Guinée Conakry ; S.E. Mme Fatima Karadja, membre du panel des personnalités éminentes du MAEP ; Pr Frédéric Joël Aïvo, doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique, Université d'Abomey-Calavi, président de l'ABDC, Bénin et l'ambassadeur Dr Boubacar Issa Abdourahmane, représentant de l'OIF auprès de l'UA et la CEA.

Les contributions ont principalement porté sur trois aspects : les succès dans la mise en place des institutions de la démocratie ; le caractère inachevé de la construction démocratique et la nécessité de travailler à atteindre le palier supérieur de la démocratie.

Les succès

Tous les panélistes ont rappelé que l'Afrique post 1990 n'a plus rien à voir avec celle des années 1970 et 1980 : un saut qualitatif impressionnant a été réalisé dans un temps finalement relativement court (qu'est-ce que 30 années dans l'histoire politique d'un continent ?). Les principes du pluralisme politique, la compétition électorale, l'alternance politique sont autant d'éléments qui montrent que l'accession au pouvoir passe partout aujourd'hui par des règles préétablies, a souligné S.E. Thoko Didiza.

Régimes militaires et coups d'état semblent appartenir à un passé révolu de même que les présidences à vie (voir les exemples récents de la Gambie et du Zimbabwe). Les enquêtes d'Afrobaromètre montrent une réelle approbation et appropriation des valeurs et normes démocratiques par les Africains.

Le professeur Frédéric Joël Aïvo a soutenu de ce point de vue que nous avons des pays démocratiques de droit et « qui ont fait adopter des constitutions 4G avec tous les droits, toutes les nouvelles institutions, et parfois en avance sur les grandes démocraties ». Au demeurant, le fonctionnement normal et régulier des différentes institutions de l'état constitue la preuve de l'appropriation des règles et principes de la démocratie formelle. Ainsi, dans presque tous les pays africains, les parlements légifèrent-ils en votant des lois, notamment des lois électorales, et s'attèlent aussi au renouvellement des instances. De même, les juridictions constitutionnelles, chargées du contrôle de constitutionnalité, participent au travail institutionnel sans oublier les organes de régulation ; les élections se tiennent régulièrement dans l'ensemble.

Sur le plan formel, les panelistes se sont accordés sur le fait que l'Afrique s'est approprié les règles et principes de fonctionnement des régimes démocratiques. Ce constat est un argument suffisamment solide par lui-même pour ne pas « sombrer dans l'afro-pessimisme » a soutenu Fatima Karadja, membre du panel MAEP.

Un processus inachevé

Mais comme le dit le sens commun africain, « on ne se nourrit pas de démocratie ». En effet, le niveau encore extrêmement élevé de pauvreté extrême et les fortes inégalités sont les premiers indicateurs à renseigner sur les limites de cette démocratie. Les pathologies socioéconomiques des régimes démocratiques africains, fort nombreuses encore, ont été identifiées : corruption endémique et absence de redevabilité, pratiques de captation des ressources et de l'état, monopolisation des ressources et moyens de l'état par l'élite au pouvoir, inefficience bureaucratique, absence de sens de l'intérêt général et priorité donnée aux intérêts individuels des gouvernants du jour, manipulations sophistiquées ou flagrantes des textes, représentation dévoyée au bénéfice de l'exécutif, une justice sans indépendance réelle, faiblesse programmatique des partis politiques, insuffisance des allocations destinées aux organes de contrôle et aux collectivités locales, fermeture des espaces civiques et publics... Les dirigeants érodent ainsi progressivement les nouveaux contrats sociaux qui ont été établis par les conférences nationales et la croyance des citoyens en un progrès social. De ce point de vue, l'immigration voire les stratégies terroristes peuvent être lues comme des exit options.

L'atteinte du palier supérieur

Pour dépasser cette « tension entre la forme et la substance » et redonner confiance dans la démocratie, le conférencier principal, Me Akere Muna – qui a fort à propos illustré son propos par son expérience d'avocat, métier dans lequel on travaille sur des dossiers où forme et fond sont consubstantiels – dira en guise de synthèse : « La forme n'est rien, mais il n'y a rien sans le fond. La forme et le fond sont les deux faces d'une même pièce de monnaie. Oublier l'un expose nos jeunes démocraties aux pires risques et tensions ». Il en va du droit comme de la démocratie pour l'ambassadeur Dr Boubacar Issa Abdourahmane qui a soutenu que dans ce système, procédure et substance doivent être solidement imbriquées, car elles sont la condition de possibilité l'une de l'autre.

De manière pratique, des solutions visant à réconcilier la démocratie formelle et la démocratie substantielle ont été explorées. Pour l'honorable Aissata Daffé cette conciliation doit passer par un jeu démocratique plus inclusif et équitable envers les femmes et les jeunes. Prenant l'exemple de la Guinée, elle a déploré que du régime autoritaire du président Sékou



Touré à celui démocratique du président Alpha Condé, les femmes n'arrivent toujours pas à bénéficier d'un quota effectif de 30 % en termes de participation politique et de représentation. Elle a noté que la situation est pire pour les jeunes, ce qui les conduit au sacrifice suprême de la migration clandestine vers un ailleurs de plus en plus fermé.

Pour le professeur Aïvo, le régime vers lequel il nous faut tendre est celui d'une démocratie sociale dans laquelle la loyauté du législateur serait toute tournée vers les préoccupations des populations et leur satisfaction. Sur ce point précisément, le professeur Aïvo indique que la conciliation de la démocratie formelle avec la démocratie substantielle passe avant tout par la nécessité de « rendre la démocratie aux citoyens ». Pour lui, il faudra faire en sorte que le « fonctionnement de la démocratie participe à la résolution des problèmes que génère la société ». Pour ce, il invite les états africains à prendre au sérieux les citoyens, tous les citoyens, et institutionnaliser un statut pour les opposants.

Une gouvernance plus démocratique a été la voie retenue en conclusion par Me Akere Muna, Mme Fatima Karadja et par les participants lors des échanges : il est décisif d'entendre les demandes socioéconomiques et culturelles des citoyens – en particulier celles des jeunes et des femmes.

Panel 2. Droits socio-économiques et culturels dans le processus de démocratisation



Le deuxième panel posait la « question des droits socioéconomiques et culturels dans le processus de démocratisation en Afrique depuis trois décennies ». Il s'agissait de voir dans quelle mesure la mise en œuvre de ces droits socioéconomiques a constitué une sorte de point aveugle ou du moins une faille dans les transitions démocratiques africaines, auxquels cas il importait d'évaluer la possibilité de la replacer au cœur de la problématique de la consolidation démocratique en Afrique.

Le constat unanime a été fait que la plupart des crises observées dans les processus de démocratisation en Afrique résultent du peu de cas fait aux droits sociaux, économiques et culturels. Ces droits devraient pourtant occuper une place centrale dans le débat démocratique dans les états où les besoins élémentaires comme l'accès à l'eau, à l'électricité, aux soins de santé de base, à l'alimentation ou à l'éducation ne sont pas encore satisfaits. Ce panel devait permettre d'enrichir la réflexion autour d'une meilleure articulation entre la gouvernance démocratique et le développement réel pour les citoyens.

Le panel était modéré par S.E. Dr Jose Brito, ancien ministre et président de l'Institut de l'Afrique de l'Ouest, avec comme conférencière principale, S.E. Dr Oby Ezekwesili, ancienne ministre au Nigéria, ancienne directrice de la Banque mondiale, initiatrice du mouvement « Bring Back our Girls » suite à l'enlèvement de 200 jeunes filles par la secte intégriste Boko Haram au Nigeria et ambassadrice de la Démocratie d'IDEA International. Il avait comme intervenants les professeur Claudine Tshimanga Mbuyi Kaseka, coordinatrice de l'Observatoire des politiques économiques et du développement humain, RDC ; Christine Desouches, Université d'Abomey-Calavi, Bénin ; Jean Louis Esambo Kangashe, juge à la Cour constitutionnelle de la République Démocratique du Congo ; et M. Tamsir Sall, personne ressource du Sénégal.

Pour le modérateur, la question-référence devait être celle-ci : la démocratie est-elle une fin en soi ou un moyen de créer les moyens propices au bonheur du citoyen ? Après avoir rappelé les origines des droits socioéconomiques et culturels apparus sur le plan international après la seconde guerre mondiale (droit à l'éducation, droit à la santé, droit à une alimentation adéquate, droit d'accès à l'eau, droit au logement) et l'histoire politique du Cabo Verde, S.E. Dr Jose Brito a considéré que la démocratie doit permettre aux gouvernants de se doter de moyens en vue de satisfaire les besoins essentiels des populations. Toute démocratie qui n'arrive pas à rendre les services fondamentaux ainsi définis prend le risque de sacrifier son peuple, notamment sa jeunesse, et compromet ainsi sa propre conservation. Il a avancé ici



l'idée de double leadership nécessaire : celui normal des dirigeants qui aspirent ou qui sont au pouvoir et celui des citoyens dont les aspirations doivent être respectées sur la base d'un contrat de confiance réel formalisé par les lois et les constitutions.

La conférencière principale, S.E. Dr Oby Ezekwesili a souligné que la démocratie n'est pas un but mais un moyen, pas un résultat mais un processus de prise en charge continu et efficace des besoins des citoyens. Pour ce, il faut non seulement des élites politiques responsables mais une société civile dynamique et engagée. En effet précise-t-elle, tout attentisme sociétal encourage des comportements monopolistiques de la part des gouvernants. Pour qu'il y ait fourniture de services publics, une bonne gouvernance et une obligation de résultats, il faut d'abord une demande forte d'une démocratie qualitative de la part de citoyens organisés. Elle a préconisé pour cela la création et l'institutionnalisation d'un bureau des citoyens dans chaque pays du continent, dont la mission serait d'accompagner, évaluer, orienter et canaliser l'action des décideurs. À la question du risque de doublons avec les parlements censés représenter les citoyens, l'ensemble des participants ont répondu par deux principes : complémentarité et subsidiarité. S.E. Dr Oby Ezekwesili a conclu que ce serait ici un apport fondamental de l'Afrique au processus de démocratisations dans le monde basé sur la culture consensualiste de nos sociétés.

La professeure Claudine Tshimanga Mbuyikaseka a abondé dans le même sens partant du cas douloureux de la République Démocratique du Congo (RDC) où la croissance quoique soutenue (9,5 %) n'est pas pro-pauvres (70 % de taux de pauvreté). En conséquence, les défaillances chroniques dans la fourniture des services essentiels (coupures intempestives d'eau et d'électricité, recouvrement des coûts dans les établissements de santé sous peine de capture des patients par l'administration hospitalière) sont telles qu'elles participent à radicaliser les jeunes urbains et créent un environnement délétère et volatile. Professeure Claudine Tshimanga Mbuyikaseka a par ailleurs introduit la question centrale de la gouvernance des ressources naturelles et l'importance « de disposer librement de ses richesses ». Or la RDC avec son sous-sol sans doute parmi les plus riches au monde subit une prédation vorace qui prive ses populations de leurs droits socioéconomiques. Il ne s'agit pas d'une « malédiction des ressources naturelles » soutient-elle mais bien un « un problème de gouvernance ». Il y a une absence de partage de dividendes socioéconomiques auxquels les populations s'attendent légitimement, ce qui provoque l'essentiel des conflits armés.

M. Tamsir Sall a constaté qu'on ne saurait parler de dividendes socioéconomiques et culturels tant que les états et leurs dirigeants – y compris des oppositions – continueront « de renoncer à des pans entiers de leur souveraineté dans le domaine social ». M. Sall a souligné que contrairement à l'idée reçue, la légitimité de tout système politique ne repose pas sur la pseudo solidité de ses institutions, mais bien sur sa capacité à anticiper/répondre aux demandes de ses citoyens. Il a poursuivi en notant que, de sa longue expérience internationale et nationale, il ne connaissait pas de système politique ayant survécu à l'ignorance des demandes citoyennes et a invité les dirigeants africains ainsi que les institutions continentales, régionales et leurs partenaires à une réflexion sérieuse sur cette question devant déboucher sur un changement de priorités. M. Sall a conclu en posant la question de l'existence du double leadership évoquée par le ministre Brito : nos leaders sont-ils vraiment au service des citoyens ? Les dispositifs qu'ils adoptent sont-ils réellement pour le bénéfice des citoyens ou y a-t-il un autre projet monopolistique caché et entretenu de l'intérieur puis alimenté par l'extérieur ? Le trop faible nombre de leaders visionnaires en Afrique est pour lui un indicateur. M. Tamsir Sall a invité les participants à réfléchir à ces deux questions fondamentales dans le contexte actuel.

Professeure Christine Desouches et professeur Jean-Louis Esambo Kangashe ont rappelé le paradoxe constitué par le fait que toutes les revendications pour la démocratie et l'état de droit depuis la première vague de transitions démocratiques en Afrique se fondaient sur une exigence de mieux-être et de dignité des populations alors que dans les faits ces derniers ont

été occultés. Bien que l'ensemble des droits et libertés socioéconomiques et culturels aient été consacrés dans toutes les constitutions africaines, leur observance reste lointaine malgré la demande citoyenne et l'appui des partenaires au développement – dont l'OIF. Cette marginalisation doit interpeller les partenaires au développement dans le contexte actuel selon la professeure Desouches, et canaliser la constitutionnalisation puis le respect réel des droits économiques, sociaux et culturels dans les pays africains selon le professeur Jean-Louis Esambo Kangashe. Pour les deux, il s'agit ici d'une précondition de la détermination des choix politiques des citoyens sur des bases concrètes, objectives et de la rationalisation de la compétition politique sur notre continent. Chaque électeur saura ainsi pourquoi il vote pour X ou Y au-delà de la dimension proprement technique du vote ; ce qui pour l'instant se limite aux solidarités mécaniques (appartenance ethnique, intérêts alimentaires et de survie, emploi, petites faveurs, etc.).

En conséquence, soutiennent-ils, s'il nous faut espérer des dividendes des processus démocratiques, il faudrait corriger cet écart et conférer une place centrale aux droits socioéconomiques et culturels. Ceci permettrait de mettre fin à « une démocratie d'en haut (démocratie politique) » pour « une démocratie d'en bas (démocratie sociale) ». Sous ce rapport, professeure Desouches a indiqué que les juridictions africaines commencent en la matière à montrer la voie. S'agissant de la justiciabilité des droits économiques et socioculturels, qui est un bon indicateur de la gouvernance, elle a souligné que :

au niveau africain, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples a commencé à avoir une jurisprudence intéressante dans ce sens. Au niveau des états, les cours constitutionnelles, notamment des états francophones, commencent aussi à élaborer une jurisprudence nationale. Il existe un corpus qui reconnaît largement les droits économiques et socioculturels. Cette jurisprudence qui est encore sinon balbutiante, du moins en développement, doit être renforcée par une culture démocratique.

Les échanges lors du Panel 2 ont ainsi mis l'accent sur le besoin de renforcement de la dimension citoyenne et sociétale de la gouvernance. La professeure Tshimanga Buyi Kaseka a estimé qu'il faut « avoir des gouvernants responsables, avec une vision développementaliste, et non des élites du ventre ». Dans le même sens, Mme Desouches a noté que les Nations Unies viennent d'adopter les objectifs de développement durable (ODD). Parmi ces objectifs, l'on retrouve tous les droits économiques et socioculturels. La gouvernance au niveau des états doit être conduite de telle sorte que ces objectifs soient atteints. Enfin, le mécanisme africain d'évaluation par les Pairs (MAEP) a été une nouvelle fois reconnu comme un formidable instrument à mobiliser afin d'atteindre une gouvernance sociale plus performante.

Panel 3. Accès aux services publics et fourniture des services publics



À travers le thème « Accès aux services publics et fourniture des services publics dans les pays africains depuis trois décennies », le dialogue régional voulait offrir l'opportunité de réfléchir sur la dynamique de la qualité des services publics africains dans le processus de transformation politique et sociale engagé à partir des années 1990. Cette thématique a été définie comme un enjeu crucial par les participants car elle conditionne pour beaucoup la légitimité des systèmes politiques issus des transitions politiques auprès des citoyens. Les performances des administrations publiques ont été interrogées dans cette perspective.

Ce Panel 3 avait comme modérateur M. Cyrille Zogo Ondo, spécialiste de programme à l'OIF. Le professeur Anastase Shyaka, directeur général du conseil de la gouvernance du Rwanda en était le conférencier principal et les différents intervenants étaient : S.E. Dr Cristina Fontes Lima, ancien vice premier ministre, Cabo Verde ; Pr Abdoulaye Soma, conseiller spécial du Premier ministre de transition, Burkina Faso ; M. Jean Pierre Elong Mbassi, secrétaire général de CGLUA ; Dr Mamadou Dia, ancien chef de division, démocratie, gouvernance et droits de l'homme, département des affaires politiques, Commission de l'UA.

Le professeur Anastase Shyaka, partageant l'expérience du Rwanda, a souligné que l'accès et la fourniture des services publics constituent une préoccupation de premier ordre pour les autorités publiques rwandaises et pour les citoyens de ce pays en raison de son histoire. Le leadership rwandais et les citoyens sont convaincus qu'un service public fort est la base d'un état transformateur et développemental. Le professeur Anastase Shyaka a noté que, pour eux :

quel que soit l'organisation et la constitution d'un gouvernement, il n'irait pas très loin en l'absence d'un système d'administration publique capable de traduire ses grandes intentions politiques, d'appliquer ses lois et de fournir les services requis. Sans une administration publique compétente sur le plan professionnel, l'État ne peut pas compter sur ce qu'il veut voir se produire ou sur la prévention de développements indésirables.

Le gouvernement et les structures de l'état ont par conséquent mis en place différents instruments de renforcement des capacités des agents publics ainsi que des indicateurs et techniques pour mesurer les performances des administrations et le niveau de satisfaction des usagers. Pour le professeur Shyaka, les résultats sont très encourageants : selon les Worldwide

Governance Indicators de la Banque Mondiale, le Rwanda enregistre un taux de 70 % en termes d'« effectivité de la gouvernance » contre 39 % pour le reste du continent. Plus important pour lui est le fait que les citoyens rwandais font plus confiance aux outils nationaux d'évaluation de l'effectivité et de l'efficacité du service public de leur pays, sans doute parce qu'ils participent à leur élaboration dans le cadre d'un processus inclusif et participatif. Misant sur un « impératif de durabilité », le Rwanda a aussi fait de la lutte contre la corruption son cheval de bataille qu'elle est en passe de gagner grâce à des « solutions endogènes ». Le professeur Shyaka a conclu en notant qu'en 2018, le Conseil de la Gouvernance du Rwanda s'efforcera particulièrement d'influer sur la qualité des services dans tous les secteurs, de générer des réformes politiques, d'encourager l'application efficace des innovations en matière de développement social et de renforcer le partenariat entre les institutions gouvernementales et la société civile.

Madame Cristina Fontes Lima a salué l'exception que représente le service public au Rwanda. Elle a noté que, comme pour ce pays, la qualité du service public au Cabo Verde est liée à la volonté politique des dirigeants du pays mais surtout à une demande forte des citoyens et à l'histoire du pays. Rappelant cette dernière, elle a noté que cela a été un choix délibéré des dirigeants et des citoyens de mettre l'accent sur la qualité du service public pour résoudre les difficultés socioéconomiques et les retards de développement auxquels était confronté le Cabo Verde à son indépendance en 1975. Madame Fontes Lima a rappelé les exigences en termes de formation et renforcement des agents publics, de sélectivité dans leur recrutement et d'évaluation de leurs performances que cette priorisation du service public a représenté. Elle a observé que ce processus est allé de pair avec la consolidation des institutions démocratiques dans le pays et qu'il y a sans doute contribué en participant à la structuration des préférences électorales et à l'institutionnalisation de l'offre politique des différents partis politiques. Chacun a en effet dû se fixer un programme et des objectifs en matière de fourniture de services publics aux citoyens, à partir desquels ces derniers ont pu faire des choix. Madame Fontes Lima a observé que tout n'est cependant pas rose au Cabo Verde. Comme dans les autres pays du continent, des carences subsistent dans la fourniture de services publics. Elle a noté que les pouvoirs publics développent des programmes innovants pour les résoudre afin de répondre aux demandes citoyennes. Elle a cité l'exemple des médecins non docteurs couramment désignés auxiliaires médicaux et qui sont pour la plupart des paysans qui participent de façon efficace et efficiente à la résolution des problèmes de santé au sein des communautés de base. Elle a aussi mentionné l'introduction de la télémédecine au Cap-Vert qui a permis à toutes les îles de l'archipel d'avoir accès à des médecins spécialisés. Madame Fontes Lima a conclu que le Cap-Vert à travers sa politique axée sur les préoccupations sociales en matière de fourniture de services publics a pu intégrer le cercle des pays à revenu moyen.

Pour le Dr Mamadou Dia, la plupart des états africains n'ont pas pu se remettre de l'impact des politiques d'ajustements structurels sur leurs services publics. Depuis cette séquence, a-t-il observé, les services publics de base dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des programmes centraux de l'état, l'agriculture, des infrastructures sont dans un état catastrophique. L'enseignement supérieur a été marginalisé du fait que les exigences du FMI et de la Banque mondiale portaient très largement sur l'éducation de base. Il a observé que la Charte africaine sur les valeurs et principes du service public et de l'administration adoptée par les chefs d'états africains en 2011 pour rompre ce cycle et promouvoir des administrations de développement – et ratifiée à ce jour par 16 états – reste méconnue des citoyens et des agents publics. L'application des principes qu'elle contient est également très faible malgré les efforts déployés par le Département des affaires politiques de la Commission de l'UA, le PNUD et certains centres de formation comme l'École d'administration du Kenya et l'Institut ghanéen de gestion et d'administration publique. Dr Dia a conclu que le fait que les questions relatives aux services publics soient reléguées à l'arrière-plan n'est pas



sans conséquences en termes de stabilité politique des pays africains et a appelé à un changement de paradigme à cet égard.

Dans la même perspective, le professeur Abdoulaye Soma a observé que les mouvements insurrectionnels au Maghreb ou au Burkina Faso qui se sont violemment exprimés ont partie liée avec le déficit de prise en compte des besoins des populations. Pour exemple, la crise politique et constitutionnelle au Burkina Faso a incité les autorités de la transition à se demander dans quelle mesure le départ du président Blaise Compaoré était aussi imputable à la mauvaise qualité et au coût exorbitant des services publics aux côtés d'autres motivations telle la volonté populaire de défendre l'article 37 de la Constitution. Le gouvernement de la transition a ainsi élaboré un programme socioéconomique d'urgence en matière d'éducation, de santé, d'alimentation concomitamment aux réformes institutionnelles. Cette tendance des états africains postcoloniaux à mal prendre en charge les besoins essentiels est d'ailleurs en parfaite rupture avec les cultures endogènes ; la Charte du Kouroukan Fouga, rappelle le professeur Soma, s'engageait déjà au XIII^e siècle à fournir certains services au peuple, notamment la sécurité alimentaire et le logement.

Pour M. Jean Pierre Elong Mbassi, cette gouvernamentalité réactive et non proactive est presque toujours à la source des crises politiques et sociales récurrentes dans les états africains. Adoptant une perspective historique, il a remarqué que le fossé qui existe entre la promesse de la construction de l'unité nationale et le retrait de fait de l'état africain des territoires en terme de service public n'est pas nouveau et participe d'une stratégie de domination basée sur l'extraction. Monsieur Elong Mbassi a observé que sous la colonisation, la priorité était donnée à la capitale politique en matière de services publics pour le contrôle des institutions et aux ports pour l'exportation des ressources naturelles. Il a déploré que cette logique a persisté pendant les 30 dernières années de transition démocratique ; les nouvelles élites privilégiant toujours le centre sur la périphérie pour donner satisfaction à leurs mentors extérieurs auxquels ils doivent leur accès et maintien au pouvoir. Il a observé le dilemme dans lequel se trouvent de manière récurrente les élites politiques des pays enclavés car ces derniers ne disposent pas de ports pour exporter les ressources naturelles dont ils disposent en abondance.

Pour M. Elong Mbassi, la contradiction fondamentale dans laquelle se trouvent ces élites contraintes d'obéir à un modèle extractif alors que montent les revendications de respects des droits socioéconomiques explique pour partie les crises et vulnérabilités auxquelles ces pays sont confrontés. En conséquence, pour lui, « le territoire a disparu et la concentration des élites sur la capitale et les ports entraîne le désert du reste de la périphérie, accentue son abandon et y génère la violence ». Surgissent des mouvements de révolte au sein de ces territoires et cette révolte se manifeste sous sa forme extrême à travers l'intégrisme dans les pays de la zone sahel et du Lac Tchad ou la tentation de retrait de la République comme dans la partie anglophone du Cameroun, aux deux Congo ou au Nord de l'Ouganda, la Centrafrique, Somali et même en Casamance au Sénégal. Les solutions répressives adoptées par les dirigeants – assistés par les anciens colons y compris dans le contexte actuel de disparition de la solidarité internationale et de crise du multilatéralisme – ne règlent pas le problème car elles s'inscrivent toujours dans la perpétuation du modèle extractif. À ce stade, M. Elong Mbassi a aussi déploré la capacité des citoyens de nos pays à s'adapter à l'absence de services publics – voire à la quasi disparition de l'état ; ce qui a été théorisé par les anciennes puissances coloniales et les autres institutions dites de développement sous la formule pompeuse de « résilience des sociétés et institutions africaines ».

Pour M. Elong Mbassi, le seul moyen de « rompre avec cette logique extractive diabolique et de garantir un accès optimal aux services publics pour les citoyens africains est l'instauration d'une décentralisation effective et proactive dans tous les pays africains. Il en va de leur existence ». Il a dans cette perspective déploré le peu de cas que font les dirigeants des pays africains de la récente Charte africaine sur les valeurs et principes de la décentralisation,

la gouvernance locale et le développement local adoptée en 2014 par les chefs d'états africains en 2014 et ratifiée à ce jour uniquement par trois pays (Burundi, Madagascar et Namibie) qui à l'exception du dernier ne sont pas des modèles de démocratie institutionnelle et sociale. Il a aussi regretté le peu ou l'absence d'appui de l'UA et de ses partenaires à la dissémination et popularisation de cette Charte ; liant cette situation à la résistance du « vieux modèle ». Il a conclu en observant que tous les états africains restent exposés à des risques de fragmentation ou de fuite massive de leurs jeunes vers l'Europe de plus en plus fermée du fait de l'absence de prise en compte de l'impératif de respect de leurs droits économiques, sociaux et culturels – au premier rang desquels le droit au travail – à travers la mise en œuvre de la décentralisation effective ; et il a interpellé les élites politiques actuelles ou candidates mais aussi les populations à cet effet. Il a terminé en insistant sur le fait que les politiques migratoires exclusives adoptées par l'Europe et les États-Unis avec la complicité de nos élites ne résoudront rien sans décentralisation effective au profit des citoyens.

Le professeur Frédéric Joël Aïvo est revenu sur les réformes des institutions financières internationales qui font la promotion d'un état minimal à défaut de prôner son absence. Pour lui, « le libéralisme ne veut pas forcément et systématiquement dire la discrétion de l'état, la disparition de l'état et le laissez-faire, car si l'état se retire ou disparaît, qui répond de l'absence des services publics ? Sur quelle base se forge le lien entre le citoyen et l'état ? » s'est-il interrogé. Pour lui, l'état doit assurer une présence massive conforme à la perspective développementaliste des pays de l'Asie du Sud où, malgré la pratique de l'économie libérale et de marché, l'état et ses services publics sont présents, l'état régule, agit et mène des politiques vigoureuses orientées vers la satisfaction des besoins de la société en termes d'accès aux services publics.

Des échanges entre participants il est ressorti plusieurs recommandations : (i) l'importance de partager amplement les expériences réussies africaines – notamment celles du Rwanda et du Cabo Verde – en matière de fourniture et accès aux services publics de base par les citoyens ; (ii) l'impératif pour les communautés économiques régionales, le département des Affaires Politiques de l'UA et l'AGA de disséminer, populariser et appuyer la mise en œuvre des instruments juridiques continentaux relatifs ; (iii) la nécessité pour AWA-IDEA International et ses partenaires d'accompagner le département des Affaires Politiques, l'AGA, les communautés économiques régionales et les pays africains dans ces processus.

Panel 4. Inclusion, gestion de la diversité et équité



La thématique du Panel 4 a porté sur le thème : « l'inclusion, gestion de la diversité et équité dans les pays africains ». Elle invitait à questionner les manières dont les minorités ethniques, économiques, religieuses, sexuelles, les migrants, les femmes, les personnes âgées, malades, les détenus, etc. sont traités dans nos états, mais également à faire le bilan de l'équité dans les pays africains après trois décennies de démocratisation.

La modératrice du Panel 4 était la Pr Danièle Darlan, présidente de la Cour constitutionnelle de RCA. Le conférencier principal était le Pr Abdoulaye Bathily, ancien représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU. Les intervenants étaient S.E. Mme Euphrasie Kouassi Yao, ancienne ministre, conseillère spéciale du président de la République de Côte d'Ivoire ; Mme Rumbidzai Kandawasvika-Nhundu, administratrice principale de programme, GP/DAA, IDEA International ; et le Pr Ibrahim Jibrin, CDD Nigeria.

Le professeur Abdoulaye Bathily a commencé par rappeler que les états précoloniaux, et particulièrement les empires, ont mieux géré l'inclusion, la diversité et l'équité que les états issus des indépendances. Il a poursuivi en se focalisant sur la question de l'équité pour noter un triple décalage dans tous les pays africains depuis l'engagement des transitions politiques des années 1990 : (i) le décalage en terme de richesse entre l'élite citadine urbaine et les populations rurales ; (ii) le décalage en terme de présence de l'état entre les capitales et les provinces ; (iii) le décalage enfin en terme de capacité de participation politique réelle à la décision politique entre une infime minorité et la grande majorité des citoyens. Ce dernier décalage, a-t-il souligné, est notamment lié à l'exigence d'avoir d'importants moyens financiers pour pouvoir se faire entendre sur les champs politiques des pays africains ; ce qui provoque une criminalisation du politique à travers bien souvent l'utilisation de l'argent sale. Le Professeur Bathily a continué sa démonstration en établissant un lien étroit entre ce triple décalage et la corruption endémique dans nos pays depuis l'engagement des transitions politiques. Il a noté que si cette corruption endémique fait perdre annuellement aux états africains – selon les statistiques de l'UNECA publiées en 2016 – plus de 25 % de leur PIB annuel et donc de leur capacité à répondre à la demande de service public, elle est surtout une cause d'exclusion délibérée de la majorité des citoyens de la participation effective à la société et est ainsi un frein solide à la gestion de la diversité ainsi qu'à la transformation économique et sociale de ces pays.

Le professeur Bathily a conclu qu'il est par conséquent impératif d'assurer l'équité sociale comme un moyen de lutter contre la corruption. Il a noté que cela exige des réformes de la gouvernance qui autonomisent les groupes pauvres et marginalisés et les autorisent à demander des comptes, qui renforcent en somme l'obligation de rendre compte, ce qui

pourrait accroître la motivation des prestataires de services à répondre aux besoins des pauvres. La fourniture de services responsables, à son tour, améliorerait les recettes publiques en élargissant la marge de manœuvre budgétaire de l'état, car elle encouragerait les citoyens à payer les impôts. Investir dans le capital social des plus vulnérables est également crucial. Pour le Professeur Bathily enfin, un autre pilier de base de l'effort d'inclusion consiste à garantir la jouissance de droits de propriété et la protection de ces droits. Toutefois, la reconnaissance des droits de propriété est une question complexe car ces droits découlent de plusieurs sources (état, coutumes et les lois religieuses), et l'historique des droits d'accès est généralement fonction des contextes. Les stratégies des réformes juridiques et autres devraient tenir compte de ces complexités pour aider à prendre des dispositions en faveur des groupes marginalisés, à lutter contre la corruption et à élargir l'accès aux services essentiels.

Le professeur Jibrin Ibrahim a de son côté considéré que les questions de l'inclusion et l'équité posent le problème sérieux de l'accès à l'état par les classes sociales pauvres et marginalisées. Il a déploré que cet accès à l'état se soit de plus en plus dégradé depuis l'engagement des transitions démocratiques et s'est demandé à quoi était lié ce phénomène. Le Professeur Jibrin Ibrahim a noté le décalage dans le discours des décideurs qui avant d'arriver au pouvoir priorisent la proximité, l'inclusion, l'équité et la gestion de la diversité, mais une fois en fonction oublient ces principes et s'accommodent de la distance et l'inaccessibilité ; ce qui est souvent favorisé par les institutions formelles dites démocratiques. Pour lui, la première conséquence de cet état de fait est la perte totale de légitimité des institutions et des dirigeants – voire dans certains cas du système démocratique comme le montrent les travaux d'Afrobaromètre – aggravée encore par le fait que les trois sont incapables de répondre aux demandes de bases en matière de droits socioéconomiques et culturels des citoyens. Le Professeur Ibrahim a noté ici que ces travaux montrent qu'un certain pourcentage d'Africains, quoique faible, regrettent la période des régimes militaires et des partis uniques postindépendances car ils ont l'impression que les services publics y fonctionnaient mieux et que l'état était plus accessible et présent. L'important pour lui n'est pas le pourcentage, mais le fait qu'en 2017 des Africains puissent avoir cette perception négative de la démocratie. Il a observé que cela devait nous interpeller dans notre responsabilité d'intellectuels ayant contribué à la formalisation des institutions démocratiques dans nos pays depuis 30 ans. La seconde conséquence pour le professeur Ibrahim est l'augmentation de tendances centrifuges dans un grand nombre d'états africains (Nigeria, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, RDC, Congo Brazzaville, Niger, Mali, Tchad, etc.) et qui sont récupérées puis instrumentalisées par les groupes intégristes religieux, le narco banditisme ou le séparatisme. Le terrain est d'autant plus favorable à cette récupération que nombre de jeunes de ces pays, pourtant bien formés, sont au chômage, vivent dans l'extrême pauvreté et ne voient pas d'horizon positif en perspective. Le professeur Ibrahim Jibrin a conclu en la nécessité de prendre au sérieux cette problématique.

Mme Rumbidzai Kandawasvika-Nhundu s'est attardée sur les freins à l'inclusion et la participation politique des femmes et des jeunes. Elle a souligné que l'Afrique compte seulement 22 % et 13 % de femmes et de jeunes parlementaires. Elle situe l'origine de cette position monopolistique des hommes dans la recherche des rentes qui sont associées aux positions de pouvoir. Un véritable changement d'état d'esprit doit avoir lieu pour des espaces délibératifs plus ouverts et respectueux de la diversité sociale et culturelle. Mme Kandawasvika-Nhundu a aussi noté que l'autonomisation des femmes africaines est essentielle pour permettre aux sociétés africaines de réaliser leur plein potentiel en matière de respect des droits économiques, sociaux et culturels. Les femmes interviennent en effet de manière plus active dans le secteur de l'économie – à titre d'agricultrices, d'employées et d'entrepreneures – que partout ailleurs dans le monde. Elles constituent le rouage incontournable du bien-être de leurs familles et la pièce maîtresse de l'avenir de leurs enfants. Leur avis pèse très lourd dans la gouvernance sociale de leurs communautés et de leurs



nations. Cependant, elles sont encore confrontées à toute une série d'obstacles qui les empêchent de jouer pleinement leur rôle potentiel dans ce domaine. Pour Mme Kandawasvika-Nhundu, ces obstacles à la pleine participation des femmes sont fondamentalement injustes. Mais plus encore, ils constituent des freins à la transformation socioéconomique de l'Afrique. L'adoption de mesures visant à combler les disparités fondées sur le genre pourrait générer des retombées profondes et durables.

Dans cette logique, S.E. Mme Euphrasie Kouassy Yao a indiqué l'importance de prendre en compte « l'approche genre » dans le développement durable et la transformation socioéconomique de nos pays. Elle a noté que le genre est devenu en effet « un instrument indispensable pour booster les dividendes du processus de développement démocratique de l'Afrique » et s'est proposée de présenter l'expérience ivoirienne d'inclusion des femmes dans les programmes de développement socioéconomiques et dans le processus de décision politique. Mme Kouassy Yao a ainsi présenté l'outil unique et novateur mis en place en Côte d'Ivoire : Le Compendium des compétences féminines de Côte d'Ivoire (COCOFCI). Mme Kouassy Yao a rappelé les principaux objectifs de ce programme : (i) renforcer la dimension genre à tous les niveaux et dans la gouvernance politique, économique et sociale ; (ii) renforcer la participation politique et la représentation des femmes ; (iii) fournir des informations utiles et en temps opportun pour la prise en compte de la dimension genre dans le recrutement et/ou la nomination aux positions de décision publiques ; (iv) renforcer la contribution des femmes à la transformation socioéconomique du pays.

Mme Kouassy Yao a observé que six ans après son lancement, le COFCI a été soumis à une évaluation indépendante qui a permis de mettre en évidence plusieurs éléments positifs : (i) la pertinence de ce dispositif novateur – qui s'inscrit dans le cadre du protocole de Maputo de 2003 ; de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ; des ODD 5 et 16, mais également dans l'aspiration 6 de l'Agenda 2063 de l'UA pour la transformation socioéconomique de l'Afrique ; (ii) l'efficacité du dispositif dont témoignent le nombre croissant de ses adhérentes (12 000 femmes de toutes catégories socioprofessionnelles à ce jour, d'origine urbaine et rurale), la publication du premier annuaire des femmes ivoiriennes cadres de haut niveau, l'accompagnement d'un nombre croissant de femmes candidates aux élections législatives (de 105 en 2011 à 328 en 2016), la nomination de nombreuses femmes membres du COFCI au sein des institutions publiques (30 % des membres du Conseil économique et social, 21 % des membres du gouvernement, etc.), la formulation de propositions de loi pour renforcer la dimension genre dans la mise en œuvre et l'interprétation de la Constitution de Novembre 2016, la contribution à l'amélioration de l'insertion professionnelle des femmes ; (iii) l'efficacité du dispositif confirmée par l'audit institutionnel et financier qu'il a subi en 2016. Mme Kouassy Yao a conclu sur le fait que ces résultats devaient encore être consolidés et que le combat pour la participation équitable des femmes dans les pays africains restait long.

Les discussions entre participants ont tourné autour des conséquences de l'absence d'inclusion, d'équité et de gestion de la diversité dans les pays africains. Plusieurs exemples de crises sociopolitiques récentes liées à l'absence d'inclusion, d'équité et à une faible gestion de la diversité ont été évoqués et recommandation a été faite à IDEA International, à ses partenaires, aux communautés économiques régionales et au département des Affaires Politiques d'amplifier leurs actions pour la mise en œuvre de ces principes dans les pays africains.

Panel 5. Capacités de l'état, politiques publiques et dividendes démocratiques



Le Panel 5 avait pour thème « Capacités de l'état, politiques publiques et dividendes démocratiques dans les pays africains depuis trois décennies ». Il a été modéré par le Dr Remi Ajibewa, directeur des affaires politiques de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et avait comme conférencier principal le professeur Olu Ajakaye, directeur exécutif de l'African Centre for Shared Development Capacity Building (ACSDCB). Les intervenants du panel étaient S.E. Mme Hadiza Alfari, ancienne ministre et conseillère spéciale du Premier ministre, Niger ; S.E. l'Hon. Anicet Georges Dologuélé, ancien Premier ministre, député, République Centrafricaine ; Dr Coffi Remy Noumon, conseiller spécial du secrétaire exécutif de l'ACBF.

Le professeur Olu Ajakaye a proposé une approche politique du concept de dividende en démocratie, comme étant la capacité ou l'aptitude à diriger ou influencer le comportement des autres ou le cours des choix politiques. Pour lui, on peut ainsi partager l'idée qu'en politique comme en économie, « mieux vaut avoir plus que rien ». En d'autres termes, les gouvernants choisissent la manière dont ils veulent utiliser les ressources qui sont à leur disposition et ils vont privilégier une politique par rapport à une autre selon qu'elle est électoralement rentable ou non. Pour le Professeur Ajakaye, le paradoxe tient au fait qu'alors que les citoyens expriment de plus en plus leur besoin en matière socioéconomique et culturelle, les gouvernants choisissent rarement des politiques qui y répondent électoralement et revendiquent le droit de continuer de se maintenir au pouvoir. Il a rappelé que les politiques publiques doivent être vues non seulement comme un programme d'action gouvernementale, mais aussi comme l'expression d'un contrat social entre les gouvernants et les citoyens. Le professeur Ajakaye a conclu sur le fait que la majorité de nos gouvernants exercent le pouvoir pour d'autres raisons que l'intérêt général. Il a souligné que cela doit changer et que les pays africains ont besoin de leaders visionnaires et transformationnels. Il a aussi observé que les citoyens doivent bénéficier d'un renforcement des capacités en matière de co-production des politiques publiques ; ce qui leur permettra de mieux faire entendre leurs demandes de droits économiques, sociaux et culturels.

S.E. Mme Hadiza Alfari a partagé l'expérience nigérienne. Elle a d'abord évoqué le manque d'institutionnalisation des politiques publiques depuis 30 ans – notamment dans les domaines socioéconomiques et culturels – qui dépendent des décideurs qui les élaborent et se terminent avec leur départ du pouvoir. Cette absence d'institutionnalisation ne permet pas une réponse durable, quand elle existe, aux demandes citoyennes. Pour Mme Alfari, elle était



même, dans certains cas comme dans d'autres pays du continent, instrumentalisée par les décideurs pour contrôler ou orienter les choix politiques des citoyens. On a ainsi pu parler de priorités régionales en matière de politiques publiques (hôpitaux, écoles, routes, postes de police, présence des autres services publics, etc.) étaient liées à la « contribution électorale » des citoyens des populations de ces régions. Les régions ayant « moins bien voté ou mal voté » étaient sanctionnées par l'abandon du nouveau pouvoir en matière de droits socioéconomiques et culturels ». Elle a par ailleurs estimé que les capacités de l'état en matière de politiques publiques sociales sont de plus en plus mises à l'épreuve du fait des questions sécuritaires qui prennent le dessus sur les questions de développement. Elle a noté la volonté des dirigeants actuels du Niger de privilégier des politiques de justice sociale, à travers notamment la décentralisation. Mme Alfari a conclu sur le besoin de former les citoyens à la veille du respect et de la mise en œuvre de leurs droits socioéconomiques et culturels de manière pérenne, indépendamment des changements de régimes politiques.

L'ancien Premier ministre centrafricain et candidat aux dernières élections S.E. M. Anicet Georges Dologuélé a lié les faibles capacités des états africains en matière de politiques socioéconomiques et de justice sociale aux choix irrationnels que font les électeurs. Sur la base de son expérience personnelle, il a observé que, malgré la soi-disant transition démocratique depuis 30 ans – y compris dans les pays les plus avancés – les électeurs africains restent très peu rationnels et se déterminent sur la base de solidarités mécaniques (ethnie, religion, intérêt alimentaire immédiat, etc.) plutôt que sur l'offre programmatique en matière de droits socioéconomiques et culturels. En mettant de ce fait des personnes incompétentes à la tête de l'état, les citoyens participent eux-mêmes à déstructurer les capacités de l'état en matière de politiques publiques. M. Dologuélé s'est par conséquent demandé si « nous n'avons pas raté quelque chose au tournant des années 1990 en oubliant d'éduquer les citoyens à construire leurs préférences électorales sur des critères objectifs ». Pour lui, cela a favorisé naturellement les crises et violences politiques – comme en République Centrafricaine – dont les déterminants sont pour partie ethniques ou religieux et affectent l'effectivité des institutions tout comme la présence de l'état sur les territoires. Prolongeant son analyse, il a noté que cette situation était exploitée par des intérêts criminels nationaux et internationaux pour fragiliser les bases de l'état et alimenter des guerres civiles dont les principales victimes sont les populations qui avaient refusé de faire le choix rationnel et bénéfique pour elles-mêmes. Il a conclu en insistant sur la nécessité d'une éducation citoyenne pour consolider les transitions démocratiques engagées depuis trois décennies.

Prenant acte des interventions précédentes, le Dr Coffi Noumon a mis l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités des citoyens, des institutions, des agents publics, des parlementaires, des membres de partis politiques pour avoir des politiques publiques proactives en matière de droits socioéconomiques et culturels mais également plus transformatives. Il a rappelé que, en tant qu'agence spécialisée de l'UA sur ces questions, l'ACBF a mis en place différents programmes continentaux, régionaux et nationaux pour développer et mettre en œuvre des politiques publiques optimales pour permettre la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063. Le Dr Noumon a insisté sur l'importance des capacités citoyennes, comme a pu le confirmer la transformation socioéconomique des pays d'Asie de Sud-Ouest.

Des discussions animées entre les participants ont prolongé les présentations autour de la question de responsabilité des dirigeants ou des citoyens dans la faiblesse des politiques de l'état africain et de ses politiques publiques depuis 30 ans. Il en est ressorti la nécessité d'une éducation citoyenne en même temps qu'un renforcement des institutions ; un besoin de renforcement des capacités programmatiques des partis politiques et parlementaires qui sont les principaux relais de la voix des citoyens ; enfin le besoin de travailler au développement du consensus entre acteurs politiques nationaux sur les demandes fondamentales des citoyens en matière de droits socioéconomiques et culturels.

Panel 6. Les dividendes démocratiques dans les environnements fragiles et vulnérables



Le Panel 6 portait sur « Les dividendes démocratiques dans les environnements fragiles et vulnérables » et a été modéré par le Dr Khabele Matlosa, directeur des affaires politiques de la Commission de l'UA. Le conférencier était le Pr Agosthino Zacarias, directeur des études à l'accord. Les intervenants étaient l'ambassadeur Alfred Dube, directeur du bureau d'Addis-Abeba de l'Institut d'études de sécurité ; Mme Kalliopi Ango Ela, directrice de la Fondation pour la géopolitique en Afrique Centrale ; et le Dr Moumouni Soumano, directeur exécutif, Centre Malien pour le dialogue interpartis et la démocratie. La réflexion menée dans ce panel partait de la prémisse que, même dans les situations de fragilités et de vulnérabilité, les citoyens sont en droit d'attendre des dividendes démocratiques.

Le professeur Zacarias a commencé son propos par une analyse des notions de fragilité et de vulnérabilité. Il a relevé que beaucoup d'Africains les considèrent comme peu pertinentes car elles charrient les stigmates d'incapacité et de manque de progrès. Elles impliquent pour le pays concerné qu'il tombe sous la catégorie des pays à risques. Il a noté par ailleurs, que malgré le fait qu'il n'y ait pas un consensus autour de la définition de ces concepts, il s'avère que les travaux de Robert Jackson se sont imposés comme référence grâce à sa définition minimaliste mais opérationnelle de la fragilité comme « souveraineté négative », c'est-à-dire faible, ou absence de capacités à fournir les services essentiels tels la sécurité des personnes sur l'ensemble du territoire, l'intégrité de celui-ci, la santé et la lutte contre les pandémies, l'alimentation, l'éducation, etc.

Le Pr Zacarias a noté qu'un élément supplémentaire s'est ajouté dans la liste des indicateurs de fragilités et vulnérabilités : le changement climatique, qui affecte durement les capacités de ces pays. Les états fragiles connaissent ou ont connu des crises prolongées, sont fortement dépendants de l'assistance internationale et ont de faibles capacités institutionnelles, organisationnelles et infrastructurelles. On les nomme « états en crise, états fragiles, états en déliquescence, etc. ». Ce sont des états en survie, des « quasi-états » qui n'existent que par le soutien et l'indulgence de la communauté internationale et non par ses capacités et efforts propres de leurs gouvernements. Le Pr Zacarias a poursuivi en posant la question des conditions de possibilités de dividendes de la démocratie pour les citoyens dans ces contextes. Il a souligné la difficulté à répondre car la priorité pour ces citoyens peut alors être autre que la démocratie mais la survie. Il a conclu sur les risques que représente ce

déplacement des priorités pour la pérennité des démocraties africaines et sur l'urgence de développer des politiques de relèvement des nombreux états africains rentrant dans ces catégories. Seulement alors, ils pourront avoir les capacités pour assurer les fonctions de base nécessaires que sont l'assurance de la sécurité minimale, l'alimentation, la santé et l'éducation de leurs populations.

L'ambassadeur Alfred Dube a partagé l'analyse conceptuelle de l'intervenant principal, mais a souligné la nécessité de tenir compte des situations particulières de fragilités et vulnérabilités. Il a noté que selon l'Indice de fragilité 2016-2017 du Fonds pour la Paix, la République Centrafricaine, le Tchad, le Mali, le Niger, le Burkina Faso, le Sud Soudan et la Somalie sont fragiles et vulnérables. Cependant, leurs contextes institutionnels spécifiques sont très différents. Certains, tels le Niger et le Burkina Faso, sont des démocraties et ont même connu des alternances politiques. Dans ces cas, pour l'ambassadeur Dube, l'exigence de dividendes démocratiques pour leurs citoyens s'impose. Leurs gouvernements doivent, avec l'aide des partenaires, pourvoir aux besoins de base en matière de droits socioéconomiques des citoyens. D'autres sont des régimes autoritaires et en situation de conflit, et ici le dividende recherché pour les citoyens est la démocratie. L'ambassadeur Dube a poursuivi en observant qu'en raison de la nature dynamique des conflits et des crises sur le continent, l'appui aux états fragiles doit s'attaquer aux racines de cette fragilité. Il a conclu que « l'objectif ici doit être de fournir des résultats aux populations d'une manière beaucoup plus rapide pour gérer leurs attentes et éviter tout risque de retomber dans un conflit. »

Mme Kalliopi Ango Ela s'est posé la question de l'existence de dividendes démocratiques depuis 30 ans pour les citoyens des pays d'Afrique centrale qui rentrent tous dans la catégorie des états vulnérables et fragiles selon l'Indice de fragilité 2017. Elle a observé une stagnation au Cameroun et au Gabon – pays dans lesquels il y avait eu une amorce de respect des droits socioéconomiques des citoyens avec l'engagement des transitions politiques des années 1990 – et une totale absence de leur prise en compte dans tous les autres. Mme Ango Ela a lié ce phénomène aux trajectoires de la démocratie institutionnelle dans ces pays ; laquelle est soit bloquée soit en régression depuis l'engagement des transitions des années 1990. Elle a déploré les faiblesses de la communauté économique régionale de l'Afrique Centrale (la CEEAC), et l'obsolescence des mécanismes économiques et sécuritaires qu'elle a mis en place pour faire face aux fragilités de ses membres. Elle a observé que lors de sa création, la CEEAC avait pour objectif de « promouvoir et renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et autonome entretenu dans les domaines de l'activité économique et sociale [...] en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre ses membres et de contribuer au progrès du continent africain ». C'est bien plus tard, en 1998, que la CEEAC a élargi ses objectifs traditionnels à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, faisant du développement des capacités sous régionales une priorité. Mme Ango Ela a observé que sur les deux plans, la CEEAC est dépassée et est devenue un « espace régional de fragilités et vulnérabilités partagées ». Elle a conclu en insistant sur l'urgence d'inverser cette tendance sous peine de voir plusieurs pays de la région imploser.

Dr Moumouni Soumano est revenu sur le processus qui a mené le Mali de pays présenté comme exemplaire sur le plan démocratique à un état fragile menacé d'implosion. Il a observé que le vice congénital de la démocratisation malienne a été celle de n'avoir pas pu se transformer en démocratie sociale, en dépit des nombreux programmes d'appui à la décentralisation largement financés par les partenaires au développement. Pour le Dr Soumano, cet état de fait doit être lié au système politique unanimiste mis en place par le Président Toumani Toure et qui rendait inaudible toute revendication de l'exercice des droits économiques et sociaux des citoyens. La conséquence est qu'aujourd'hui, l'état a disparu des territoires entiers du Nord et du Centre, laissant à la jeunesse de ces espaces comme seule alternative l'enrégimentement dans des réseaux criminels (drogue, trafics d'armes, extrémisme

violent). Selon le Dr Soumano, l'état doit aujourd'hui inventer des formes nouvelles de résilience. Il a fustigé les projets des partenaires au développement (France, Allemagne, etc.) qui « mettent la charrue avant les bœufs » en voulant développer des programmes de gouvernance dans ces territoires alors que l'état y est absent. Dr Soumano a conclu en notant l'impératif de restaurer l'état et la présence de l'état sur tout le territoire malien avant de parler de dividendes démocratiques pour ces citoyens.

Les échanges avec les participants ont porté sur le caractère multidimensionnel des fragilités et vulnérabilités dans les pays africains depuis 30 ans, et sur l'importance d'avoir des états capables pour y faire face.

Panel 7 : Le rôle du secteur privé dans la création d'une démocratie en faveur des citoyens



La Panel 7 portait sur « Le Rôle du secteur privé dans la création d'une démocratie en faveur des citoyens africains depuis trois décennies ». Il a été modéré par le Dr Coffi Noumon, conseiller spécial du secrétaire exécutif de l'ACBF, et avait comme conférencier principal M. Mohamed H'Midouche, président de l'IACG, vice-président exécutif de l'Académie diplomatique africaine, ancien administrateur de l'IAG. Les intervenants étaient le Dr François Ekoko, représentant des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ; M. Brian Dzansi de IMANI Ghana ; Pr Alban Alphone Ahoure, maître de conférences en sciences économiques à l'Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire ; M. Dionisio Pereira, président du Réseau des plates formes d'ONG d'Afrique de l'Ouest et du Centre (REPAOC).

M. Mohamed H'Midouche a commencé sa présentation en posant le principe que le secteur privé doit contribuer à créer des dividendes pour les citoyens dans un contexte de raréfaction des ressources de l'état. Rappelant sa longue carrière à la Banque africaine de développement (BAD), il a cité comme exemples quelques-uns des nombreux outils mis en place par cette organisation pour parvenir à cet objectif : création d'une unité pilote pour soutenir le secteur privé ; organisation des premières « tables rondes des hommes d'affaires » avec lesquels elle a initié une réflexion visant à définir une stratégie de développement du secteur privé ; mise en place des African Finance Corporations ; investissement de près de 3 milliards de dollars par an par le département du secteur privé de la BAD. Le problème pour M. H'Midouche est que ces outils ne sont pas connus des citoyens des pays africains et qu'ils n'ont pas d'impact direct sur l'exercice de leurs droits socioéconomiques et culturels. C'est pour corriger ce gap que le nouveau président de la BAD – M. Akinwuni Adesina – a lancé le programme « High 5 », mettant l'accent sur les cinq priorités pour le développement en Afrique : « éclairer l'Afrique, nourrir l'Afrique, industrialiser l'Afrique, intégrer l'Afrique, améliorer la qualité de vie des populations en Afrique ».

M. H'Midouche a poursuivi en soulignant que le secteur privé national doit également créer des dividendes pour les citoyens. Il a cité l'exemple du Maroc, où cette contribution du secteur privé (en termes de créations d'emplois durables, constructions d'infrastructures sociales, scolaires et médicales, aide aux populations les plus défavorisées, etc.) est une priorité du Roi et un élément de son leadership. Il a également mentionné pour s'en féliciter la contribution de la diaspora du Cap-Vert au développement du secteur privé notamment dans les secteurs immobiliers et les services, à travers les transferts financiers qui représentent 40 %

du PIB. M. H'Midouche a conclu en déplorant que le secteur privé africain reste absent dans la réalisation de certains grands projets au niveau national au profit des entreprises étrangères qui se soucient très peu des droits socioéconomiques des citoyens mais plus de leur profits.

Le Dr François Ekoko a interrogé la contribution des entreprises chinoises à la création de dividendes pour les citoyens des pays africains dans lesquels elles opèrent. Il a observé qu'on compte environ 10 000 entreprises chinoises présentes en Afrique, dont 80 % sont privées et seulement 20 % sont publiques ou parapubliques. Si les entreprises publiques ont tendance à travailler avec une main d'œuvre exclusivement chinoise, les entreprises privées emploient en revanche une main d'œuvre locale : 300 000 emplois ont été créés en 2010. Le Dr Ekoko a présenté une typologie de l'engagement des pays avec la Chine en quatre catégories: (i) les pays avec des institutions fortes, une politique et stratégie chinoise – catégorie qui profite pleinement des investissements chinois en Afrique ; (ii) les pays ayant des liens commerciaux et politiques importants mais sans stratégie chinoise ; (iii) les pays ayant des liens commerciaux, pas de stratégies chinoises et des institutions faibles ; (iv) les pays ayant seulement des intérêts personnels, des institutions faibles, pas de stratégie, pas de politique. Le Dr Ekoko a fait l'hypothèse que quand elles opèrent dans des environnements dans lesquels les institutions et les régulations sont solides, les entreprises chinoises respectent les droits socioéconomiques de leurs salariés locaux. À l'inverse, dans les environnements de faiblesses institutionnelles et de régulation, ces entreprises pratiquent largement la corruption, la violation des lois et règlements du code du travail, la destruction de l'environnement, la concurrence déloyale faite aux populations locales, la prédation des ressources naturelles. Le Dr Ekoko a conclu qu'il ne faut pas avoir une perception systématiquement négative des entreprises chinoises en Afrique, et que leur contribution à la création de dividendes pour les citoyens dépend de la solidité des institutions et régulations existantes.

Dans son intervention, M. Brian Dzansi a souligné que pour IMANI Africa, la démocratie effective est celle qui répond aux attentes et demandes des citoyens aussi bien via l'état que via le secteur privé. Il a informé les participants que IMANI Africa appuie ce processus à travers les études comparatives et les analyses qu'il développe pour les pouvoirs publics et les entreprises du secteur privé. Il a également souligné que IMANI Africa travaille à la promotion et à la dissémination de l'idée d'entreprises citoyennes pour l'instant au Ghana et progressivement en Afrique de l'Ouest et dans le reste du continent. Le modèle développé est celui dans lequel l'entreprise coproduit des biens publics au profit des citoyens, notamment au niveau local et rural. M. Dzansi a conclu que cette coproduction nécessite un renforcement des capacités des citoyens tout autant que des entreprises.

Le Pr Alban Alphone Ahoure a rappelé que les attentes des citoyens africains à l'égard de la démocratie sont nombreuses et couvrent des secteurs aussi variés que l'éducation, la santé, les emplois, les infrastructures, le transport, la qualité des politiques publiques, l'égalité des chances, le respect des droits de l'homme, l'équité et la qualité des élections. Il s'est demandé dans quelle mesure les entreprises du secteur privé ont intérêt à contribuer à répondre à ces attentes, dans la mesure où leur objectif principal est non pas d'aider à consolider la démocratie mais de rechercher et maximiser leurs profits. Le Pr Alphone Ahoure a observé que sur ce point, les choses ont positivement changé depuis quelques années : les entreprises du secteur privé revendiquent des normes de responsabilité sociétale et d'entreprise inclusive en investissant dans le bien-être des populations et dans des secteurs tels que l'éducation, l'autonomisation des femmes, formation des jeunes, les stratégies d'entrepreneuriat inclusif.

Le Pr Alphone Ahoure a poursuivi son analyse par l'idée que si le secteur privé pallie certaines carences et permet de répondre aux demandes socioéconomiques des citoyens, il peut aussi, dans le contexte des démocraties fragiles, participer à l'aggravation des inégalités. Il a ainsi déploré que tout un pan de secteurs stratégiques soient désormais sous le contrôle des entreprises étrangères dans la plupart des pays africains au détriment des intérêts et droits socioéconomiques des citoyens : accès à eau, électricité, fourniture de médicaments, transport



urbain, transport ferroviaire, ports, etc. Il a aussi condamné la « dette toxique » dont sont victimes plusieurs pays africains vis-à-vis de certaines entreprises de négoce international de pétrole ; dette dont le remboursement est fait « sur le dos des pauvres fonctionnaires en général ». Le Pr Alphone Ahoure a enfin dénoncé l'accaparement des terres dont sont responsables plusieurs grandes multinationales, avec la complicité des élites politiques locales, au détriment des paysans condamnés à s'appauvrir un peu plus. Il a conclu que les secteurs stratégiques devraient être exclus du contrôle des entreprises étrangères si on veut garantir des dividendes pour les citoyens.

M. Dionisio Pereira a également insisté sur le fait que les risques d'affaiblissement de la démocratie par les entreprises du secteur privé demeurent réels, notamment du fait de la faiblesse des institutions sur le continent. Il a observé que de nombreuses entreprises privées nationales et étrangères puissantes exercent une influence indue de façon à amener l'état à prendre des politiques, des lois et des règlements à leur avantage. Parfois, ces entités privées, lors des campagnes électorales, apportent des contributions financières qui peuvent paraître légales, mais sapent indûment les fondements de la démocratie. En outre, le favoritisme envers des entreprises particulières dans l'attribution des appels d'offres et des marchés publics est une chose courante en Afrique. De même, de nombreuses pratiques de corruption ayant cours sur le continent sont le fait d'acteurs non africains qui les entretiennent également. M. Pereira a aussi noté que les entreprises peuvent chercher à profiter d'une rente de situation en finançant des partis, et en allant parfois même jusqu'à déstabiliser des régimes en place quand leurs rentes sont menacées. Les exemples sont nombreux sur le continent au sujet de firmes étrangères qui concurrencent la puissance des états. Il a conclu sur la nécessité impérative de mettre des cadres de régulations appropriées pour empêcher de telles situations.

Une discussion animée a suivi les présentations, de laquelle trois conclusions ont émergé : (i) la nécessité d'avoir des entreprises citoyennes pour assurer des dividendes aux populations ; (ii) l'importance pour IDEA International et ses partenaires d'engager une réflexion substantielle sur la capture de l'état par les entreprises internationales – y compris chinoises – dans les pays africains et l'impact de ce phénomène sur les droits socioéconomiques des citoyens ; (iii) la nécessité d'organiser une conférence sur ce thème au cours de l'année 2018, en lien avec le thème de l'année de l'UA qui portera sur la lutte contre la corruption comme étape de la transformation socioéconomique de l'Afrique.

Évènement parallèle 1 : Discussion avec les organes de l'UA sur le partenariat IDEA International/UA



En marge des panels, une discussion avec les organes de l'UA sur les 10 années de partenariat IDEA International/UA et la recherche de dividendes démocratiques pour les citoyens africains. La discussion était facilitée par le Pr Adebayo Olukoshi, directeur régional Afrique et Asie de l'Ouest d'IDEA International. Les principaux intervenants étaient le Dr Khabele Matlosa, directeur des affaires politiques de la Commission de l'UA ; l'honorable Sekou Fantamadi Traore, représentant du président du Parlement Panafricain ; Khady Fall Tall, vice-présidente de l'ECOSOCC ; Dr Koffi Adorgloh, coordonnateur régional du MAEP.

Le Dr Khabele Matlosa a rappelé que le partenariat entre l'UA et IDEA International est matérialisé dans un mémorandum d'entente signé il y a 10 ans entre les deux partenaires et porte principalement sur la promotion et la mise en œuvre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (CADEG). Il a souligné que le chapitre 9 de la CADEG est précisément consacré aux droits socioéconomiques et culturels des citoyens, et s'est félicité qu'IDEA International et le DPA/AUC travaillent étroitement à leur promotion dans le contexte du premier plan d'action à 10 ans de l'Agenda 2063.

L'Honorable Sekou Fantamadi a également rappelé le mémorandum d'entente liant le PAP à IDEA International depuis mars 2017. Il a observé que les deux organisations œuvrent depuis cette date au renforcement et à la mise en œuvre des droits socioéconomiques et culturels des citoyens qui sont consacrés à l'article 3 du Protocole à l'Acte Constitutif de l'UA relatif au PAP adopté le 27 Juin 2014 à Malabo (Guinée équatoriale). Il a cité comme exemple le travail fait par IDEA International en matière de renforcement des capacités des membres et staffs du PAP à travers la nouvelle approche développementaliste de la gouvernance des ressources naturelles et l'intégration fonctionnelle du continent. L'Honorable Fantamadi a conclu en souhaitant un approfondissement de ce partenariat à travers le renforcement des capacités des membres du PAP dans l'élaboration de lois types relatives aux droits socioéconomiques et culturels des citoyens africains.

Mme Khady Fall Tall a déploré l'absence de mémorandum d'entente entre l'ECOSOCC et IDEA International, bien que des échanges suivis aient eu lieu entre les deux organisations depuis 2015. Elle a cité comme exemple la visite du secrétaire général d'IDEA International, M. Yves Leterme, au président de l'ECOSOCC en marge du sommet de l'UA de Janvier 2016. Mme Fall Tall a conclu en réaffirmant la disponibilité de l'ECOSOCC à servir de plate-forme permettant à IDEA International d'atteindre l'ensemble des citoyens sur le continent.



Le Dr Koffi Adorgloh est revenu sur le long partenariat entre le MAEP et IDEA International, bien que l'accord formel entre les deux structures soit en cours. Il a souligné la similarité de leurs approches qui priorisent simultanément la démocratie institutionnelle et la démocratie sociale. Il a conclu en la nécessité d'une accélération de ce partenariat dans le contexte de la mise en place du premier plan d'action à 10 ans de l'Agenda 2063 et du nouveau mandat du MAEP relatif au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des ODD dans les pays africains.

En sa capacité de représentant officiel d'un État Membre et partenaire stratégique d'IDEA International, M. Audun Skei Fostvedt-Mills, chargé de l'UA et des affaires régionales à l'Ambassade royale de Norvège à Addis-Abeba, s'est félicité du partenariat robuste et proactif entre IDEA International et l'UA – en particulier avec le département des affaires politiques de la Commission de l'Union Africaine – dans la mise en œuvre des principes de la CADEG, y compris le respect des droits socioéconomiques et culturels des citoyens. Il a salué la tenue du Dialogue régional et la qualité des échanges, et a confirmé la disponibilité de l'Ambassade royale de Norvège à Addis Abeba à accompagner la mise en œuvre des recommandations.

En sa qualité de représentante officielle d'un État Membre africain et partenaire stratégique d'IDEA International, Mme Thoko Didiza – présidente des Femmes parlementaires du Commonwealth région Afrique et président de la chambre responsable des dispositions internes au Parlement sud-africain – a tout autant félicité les deux organisations pour leur partenariat étroit au bénéfice des citoyens des pays africains. Elle a souhaité que ce partenariat se poursuive et soit renforcé dans les deux composantes de la démocratie (institutionnelle et sociale) dans la mesure où il s'agit là de la seule condition de sa pérennité dans des environnements nationaux et régionaux de plus en plus volatiles.

Évènement parallèle 2 : Lancement de la publication *The Global State of Democracy*



Le second évènement parallèle a consisté au lancement de la publication de référence d'IDEA International consacrée à l'état global de la démocratie dans le monde. La cérémonie s'est déroulée autour de deux laboratoires.

Au cours des IDEAthons, les participants venant de milieux différents s'engagent dans des labs de résolution de problèmes et exploitent leurs connaissances collectives pour réfléchir sur des solutions innovatrices aux défis existants. Un tel IDEAthon devait voir l'introduction de la publication *Global State of Democracy*, suivie d'un ou de plusieurs labs essayant activement de trouver une solution innovatrice à une question ou à un défi lié à la démocratie. Les participants au labs, représentant de préférence un groupe diversifié de parties prenantes (décideurs, société civile, universités, experts, etc.) devaient apporter leur expertise et réfléchir sur des solutions innovatrices sur comment surmonter ou relever un défi ou une question particulière, identifiant ainsi les opportunités de projet et de nouvelles collaborations. Enfin, ces idées seront présentées, discutées et votées par les participants avant d'être complétées et partagées – lors de l'évènement, en ligne, dans un article ou par d'autres moyens.

Thème du laboratoire 1 : « La nature évolutive de la représentation et des partis politiques »

Le premier laboratoire portait sur la nature évolutive de la représentation et des partis politiques et était modéré par Mme Célestine Zanou, ancienne candidate aux élections présidentielles du Bénin. Les intervenants étaient Mme Raheemat Momodu, chef du bureau de liaison de la CEDEAO à l'UA ; Me Guy Hervé Kam, porte-parole du « Balai Citoyen » au Burkina Faso ; et Dr Mathias Hounkpé, administrateur du programme gouvernance à OSIWA. Suite aux présentations et échanges avec les participants, les conclusions suivantes ont été faites :

- Il y a effectivement un changement de nature de la participation politique et de la représentation dans les pays africains depuis une dizaine d'années.
- Ce dernier est lié à l'affaiblissement et à la crise de légitimité des partis politiques traditionnels (aussi bien les anciens mouvements de libération nationale, les anciens partis uniques, que les nouveaux partis issus des transitions des années 1990) qui se



voient supplantés par des mouvements citoyens (Balai Citoyen au Burkina Faso, Lucha et Filimbi en DRC, Y en a Marre au Sénégal, Croisade au Niger, etc.).

- Plus autonomes du champ politique traditionnel et plus proches des revendications socioéconomiques et culturelles des citoyens, ces mouvements commencent à rentrer dans le champ de la compétition politique et à avoir des élus dans plusieurs pays (Burkina Faso, Sénégal, Mali, Cameroun, Gabon, Tchad, Tunisie, etc.).
- La pérennité et la légitimité de ces nouvelles formes de participation politique et de représentation dépendent étroitement de leur arrimage aux revendications socioéconomiques des citoyens.

Thème du laboratoire 2 : « La Démocratie peut-elle contrer les inégalités ? »

Le second laboratoire interrogeait le rôle de la démocratie dans la réduction des inégalités et était modéré par le Professeur Victor Topanou, ancien ministre du Bénin. Il avait pour intervenants M. Cyrille Zogo Ondo, spécialiste de programme à l'OIF ; et M. Shamsudeen Yusuf, administrateur de programme au Centre pour la démocratie et le développement du Nigeria. Quatre grandes réponses ont été données dans les présentations et échanges :

- Le continent africain, en particulier sa partie subsaharienne, est considéré avec l'Amérique du Sud comme la zone géographique la plus inégale au monde.
- Ce phénomène affecte aussi les pays d'Afrique subsaharienne considérés comme les plus performants en matière de démocratie comme en témoignent leurs coefficients de Gini (35,9 pour Mauritius ; 47,2 pour le Cabo Verde ; 60,5 pour le Botswana ; 63,4 pour l'Afrique du Sud selon les données mises à jour en octobre 2017 de la Banque mondiale).
- Fautes de politiques sociales et correctives dans les pays africains, y compris dans ceux les plus performants, il y aura un phénomène d'aggravation des inégalités qui à terme pourrait menacer les dynamiques de démocratisation en Afrique.
- La démocratie ne peut donc pas mécaniquement contrer les inégalités en Afrique, surtout si elle n'est pas sociale et juste.

Session de clôture

Au terme de trois jours de travaux interactifs et riches, la cérémonie de clôture du Dialogue régional a été un nouveau moment de rappel de l'indissociabilité de la démocratie institutionnelle et de la démocratie sociale. Dans leurs remarques conclusives, le Pr Aïvo, le Dr Aderemi Ajibewa, le Dr Khabele Matlosa et le Pr Adebayo Olukoshi sont tous revenus sur ce point et ont engagé leurs institutions à travailler étroitement à la dynamique des deux dimensions. Dans son allocution de clôture, le professeur Theodore Holo, président de la Cour constitutionnelle du Bénin, a expliqué cette indissociabilité par le fait que la demande de démocratie institutionnelle en Afrique est née de la revendication de droits économiques et sociaux par les citoyens. Il a conclu qu'en toutes hypothèses, il ne saurait y avoir de démocratie sociale sans institutions fortes.



Participants au Dialogue régional de Cotonou

Programme de la conférence



Participants au Dialogue regionale de Cotonou

10 novembre 2017

9 h 00 - 10 h 15	Cérémonie d'ouverture	<p>Président S.E. Maître Robert Dossou : Ancien Ministre, Ancien Président de la Cour constitutionnelle du Bénin</p> <p>Allocutions de bienvenue Pr Frédéric Joël Aïvo, Doyen de la Faculté de Droit et de Sciences Politiques, Université d'Abomey-Calavi, Président de l'ABDC, Bénin</p> <p>Ambassadeur Dr Boubacar Issa Abdourahmane, Représentant de l'OIF auprès de l'UA et la CEA</p> <p>Dr Aderemi Ajibewa, Directeur des Affaires Politiques, Commission de la CEDEAO</p> <p>Dr Khabele Matlosa, Directeur des Affaires Politiques, Commission de l'Union Africaine</p> <p>Pr Adebayo Olukoshi, Directeur régional, AWA/IDEA International</p> <p>S.E. Emmanuel Tiando, Président de la CENA, Bénin</p> <p>S.E. Pr Théodore Holo, Président de la Cour constitutionnelle, Bénin</p> <p>Remarques introductives S.E. Ambassadeur Kwesi Quartey, Vice-Président de la Commission de l'Union Africaine</p> <p>Allocution d'ouverture officielle S.E. Maître Robert Dossou : Ancien Ministre, Ancien Président de la Cour constitutionnelle du Bénin</p>
10 h 15 - 10 h 30	Photo de groupe et Pause Thé/Café	
10 h 30 - 12 h 00	Panel 1	<p>Comment réconcilier la démocratie procédurale/formelle et substantielle/réelle ?</p> <p>Modératrice : S.E. Hon. Thoko Didiza, Présidente des Femmes Parlementaires du Commonwealth, Région Afrique</p> <p>Conférencier principal Maître Akere Muna, Président de l'ICCAC</p> <p>Intervenants Hon. Aissata Daffé, Députée, Assemblée Nationale de Guinée Conakry S.E. Mme Fatima Karadja, Membre du Panel du MAEP Pr Frédéric Joël Aïvo, Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique, Université d'Abomey-Calavi, Président de l'ABDC, Bénin Ambassadeur Dr Boubacar Issa Abdourahmane, Représentant de l'OIF auprès de l'UA et la CEA</p> <p>Discussions</p>



<p>12 h 00 – 13 h 30</p>	<p>Panel 2</p>	<p>La question des droits socioéconomiques et culturels dans le processus de démocratisation en Afrique depuis trois décennies</p> <p>Modérateur : S.E. Dr Jose Brito, Président de l’Institut de l’Afrique de l’Ouest</p> <p>Conférencière principale S.E. Dr Oby Ezekwesili, Ancien Ministre, Nigéria, Ambassadrice de la Démocratie, IDEA International</p> <p>Intervenants Pr Claudine Tshimanga Mbuyi Kaseka, Coordinatrice de l’Observatoire des Politiques économiques et du Développement humain, RDC Pr Christine Desouches, Université d’Abomey-Calavi, Bénin Pr Jean Louis Esambo Kangashe, Juge à la Cour constitutionnelle de la République Démocratique du Congo Mr Tamsir Sall, Personne Ressource, Sénégal</p> <p>Discussions</p>
<p>13 h 30 – 14 h 30</p>	<p>Pause-déjeuner</p>	
<p>14 h 30 – 16 h 00</p>	<p>Panel 3</p>	<p>Accès aux services publics et fourniture des services publics dans les pays africains depuis trois décennies</p> <p>Modérateur : M. Cyrille Zogo Ondo, Spécialiste de Programme, OIF</p> <p>Conférencier principal Pr Anastase Shyaka, Directeur Général, Conseil de la Gouvernance du Rwanda</p> <p>Intervenants S.E. Dr Cristina Fontes Lima, Ancien Vice Premier Ministre, Cabo Verde Pr Abdoulaye Soma, Conseiller Spécial du Premier Ministre de Transition, Burkina Faso M. Jean Pierre Elong Mbassi, Secrétaire Général de CGLUA Dr Mamadou Dia, Ancien Chef de Division, Démocratie, Gouvernance et Droits de l’Homme, Département des Affaires Politiques, Commission de l’Union Africaine</p> <p>Discussions</p>
<p>16 h 00 – 16 h 15</p>	<p>Pause Thé/Café</p>	
<p>16 h 15 – 17 h 45</p>	<p>Panel 4</p>	<p>Inclusion, gestion de la diversité et équité dans les pays africains depuis trois décennies</p> <p>Modératrice : Pr Danièle Darlan, Université de Bangui, Président de la Cour constitutionnelle, RCA</p> <p>Conférencier principal Pr Abdoulaye Bathily, Ancien Représentant Spécial du Secrétaire Général de l’ONU</p> <p>Intervenants S.E. Mme Euphrasie Kouassi Yao, Ancienne Ministre, Conseillère Spéciale du Président de la République de Côte d’Ivoire Mme Rumbidzai Kandawasvika-Nhundu, Administratrice principale de programme, IDEA International Pr Ibrahim Jibrin, CDD Nigeria</p> <p>Discussions</p>
<p>19 h 30 – 21 h 30</p>	<p>Dîner-Conférence</p>	<p>Témoignage : S.E. Président Amos Sawyer, Ancien Président du Liberia</p>

11 novembre 2017

9 h 00 – 10 h 30	Panel 5	<p>Capacités de l'État, politiques publiques et dividendes démocratiques dans les pays africains depuis trois décennies</p> <p>Modérateur : Dr Aderemi Ajibewa, Directeur des Affaires Politiques, Commission de la CEDEAO</p> <p>Conférencier principal Pr Olu Ajakaye, Directeur exécutif, African Centre for Shared Development Capacity Building (ACSDCB)</p> <p>Intervenants S.E. Mme Hadiza Alfari, Conseillère Spéciale du Premier Ministre, Niger S.E. l'Hon. Anicet Georges Dologuélé, ancien Premier ministre, Député, République Centrafricaine Dr Coffi Remy Noumon, Conseiller Spécial du Secrétaire Exécutif de l'ACBF</p> <p>Discussions</p>
10 h 30 – 10 h 45	Pause Thé/ Café	
10 h 45 - 12 h 30	Panel 6	<p>Les dividendes démocratiques dans les environnements fragiles et vulnérables</p> <p>Modérateur : Dr Khabele Matlosa, Directeur des Affaires Politiques, Commission de l'Union Africaine</p> <p>Conférencier principal Prof. Agosthino Zacarias, Director of Studies, Accord</p> <p>Intervenants Ambassadeur Alfred Dube, Directeur du Bureau d'Addis-Abeba, Institut d'Etudes de Sécurité Mme Kalliopi Ango Ela, Directrice de la Fondation pour la Géopolitique en Afrique Centrale Dr Moumouni Soumano, Directeur Exécutif, Centre Malien pour le Dialogue Interpartis et la Démocratie</p> <p>Discussions</p>
12 h 30 – 14 h 00	Pause- déjeuner	
14 h 00 – 15 h 30	Évènement parallèle 1	<p>Discussion avec les organes de l'UA sur les dix années de partenariat IDEA/UA et la recherche de dividendes démocratiques pour les citoyens africains</p> <p>Facilitateur : Pr Adebayo Olukoshi, Directeur régional, IDEA International</p> <p>Intervenants Dr Khabele Matlosa, Directeur des Affaires Politiques, Commission de l'Union Africaine L'Hon. Sekou Fantamadi Traore, Représentant du Président du PAP Mme Khady Fall Tall, Vice-Présidente de l'ECOSOCC Dr Koffi Adorgloh, Coordonnateur Régional, Secrétariat de MAEP</p> <p>Discussions</p>
15 h 30 – 15 h 45	Pause Thé/ Café	



<p>15 h 45 – 17 j 15</p>	<p>Panel 7</p>	<p>Le Rôle du Secteur privé dans la création d'une démocratie en faveur des Citoyens africains depuis Trois décennies</p> <p>Modératrice : Dr Coffi Noumon, Conseiller Spécial du Secrétaire Exécutif de l'ACBF</p> <p>Conférencier principal M. Mohamed H'Midouche, Président de l'IACG, Maroc, Vice-Président Exécutif de l'Académie Diplomatique Africaine, Ancien Administrateur de l'IAG</p> <p>Intervenants Dr Francois Ekoko, Représentant des Nations Unies pour la Coopération Sud-Sud Mr Brian Dzansi, Imani Ghana Pr Alban Alphone Ahoure, Maître de conférences en Sciences Economiques, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire Mr Dionisio Pereira, Président du REPAOC</p> <p>Discussions</p>
--------------------------	----------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

12 novembre 2017

<p>11 h 00 – 14 h 00</p>	<p>Évènement parallèle 2</p>	<p>IDEAthon et lancement de la publication <i>The Global State of Democracy</i></p> <p>cution d'ouverture Pr Adebayo Olukoshi, Directeur régional, AWA/IDEA International</p> <p>llocution d'ouverture et présentation de la nouvelle Publication GSoD Projection de Film et information sur IDEAthon</p> <p>Lab 1 : « la nature évolutive des Représentations et Partis politiques »</p> <p>Modératrice : Mme Celestine Zanou, Ancienne Candidate à l'Élection présidentielle, Bénin</p> <p><i>Intervenants</i> Mme Raheemat Momodu, Chef du Bureau de Liaison de la CEDAO auprès de l'Union Africaine Maître Guy Herve Kam, Porte-parole de Le Balai Citoyen, Burkina Faso Dr Mathias Hounkpe, Administrateur du Programme Gouvernance, OSIWA</p> <p>Lab 2 : « la Démocratie peut-elle contrer les inégalités ? »</p> <p>Moderator: Prof. Topanou Victor, Former Minister, Benin</p> <p><i>Intervenants</i> Mme Souad Aden-Osman, Directeur exécutive par intérim, Coalition pour le Dialogue sur l'Afrique Mr Cyrille Zogo Ondo, Spécialiste de Programme, OIF Mr Shamsudeen Yusuf, Chargé de Programme, CDD, Nigéria</p>
<p>14 h 00 – 15 h 30</p>	<p>Pause-Déjeuner</p>	
<p>15 h 30 – 16 j 30</p>	<p>Cérémonie de clôture</p>	<p>Président S.E. Pr Théodore Holo, Président de la Cour constitutionnelle</p> <p>Concluding Remarks Pr Frédéric Joël Aïvo, Doyen de la Faculté de Droit et de Sciences Politiques, Université d'Abomey-Calavi, Président de l'ABDC, Bénin Dr Aderemi Ajibewa, Directeur des Affaires Politiques, Commission de la CEDEAO Dr Khabele Matlosa, Directeur des Affaires Politiques, Commission de l'Union Africaine Pr Adebayo Olukoshi, Directeur régional, AWA/IDEA International S.E. Emmanuel Tiando, Président de la CENA</p> <p>Allocution de Clôture officielle S.E. Pr Théodore Holo, Président de la Cour constitutionnelle</p>

À propos d'IDEA International



L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International) est une organisation intergouvernementale dont la mission est de promouvoir la démocratie dans le monde, laquelle est à la fois une aspiration humaine universelle et un moteur du développement durable. Pour ce faire, nous contribuons à la mise en place, au renforcement et à la protection d'institutions et processus politiques démocratiques à tous les niveaux. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les processus, acteurs et institutions démocratiques sont non seulement inclusifs et responsables, mais suscitent également un développement durable qui bénéficie à tous.

En quoi consiste notre mission ?

Nos activités se concentrent sur trois grands domaines d'influence : les processus électoraux, les processus d'élaboration de la constitution, ainsi que la participation et la représentation politiques. L'égalité des sexes et l'inclusion, la sensibilisation au conflit et le développement durable sont autant de questions qui sont intégrées à l'ensemble de nos domaines d'intervention.

IDEA International œuvre sur plusieurs fronts : il fournit une analyse sur les tendances démocratiques mondiales et régionales ; produit des données comparatives relatives aux bonnes pratiques démocratiques internationales ; offre aux acteurs engagés dans les processus démocratiques une assistance technique et contribue au renforcement de leurs capacités en matière de réforme démocratique ; et engage un dialogue sur les questions qui relèvent du débat public sur la démocratie et sa mise en place.

Où sommes-nous basés ?

Notre siège se trouve à Stockholm et nous avons des bureaux régionaux et de pays en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes. IDEA International est un observateur permanent auprès des Nations Unies.

<<http://www.idea.int>>

Ce rapport synthétise les grandes lignes des réflexions présentées au cours d'un « dialogue politique régional » ayant pour thème : « *Trois décennies de transition démocratique en Afrique : quels dividendes pour les citoyens ?* » organisé par le programme régional Afrique et Asie de l'Ouest de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (AWA/IDEA International), en partenariat avec l'Association béninoise de droit constitutionnel (ABDC) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et avec le soutien de l'Ambassade royale de Norvège à Addis-Abeba.

Ce dialogue, premier en son genre en Afrique, a été un forum au sein duquel représentants de l'Union africaine (UA), des communautés économiques régionales, des réseaux africains d'organes de gestion des élections, de cours et juridictions constitutionnelles africaines, mais aussi des universitaires, experts et membres d'organisations de la société civile, ont porté leur attention sur les avancées et limites de trente années de construction démocratique, à partir notamment du point de vue des populations.